

# Cahier des charges : réalisation d'un diagnostic territorial

Projet alimentaire territorial du Pays Avallonnais

## 1. Contexte du projet

### a. Genèse du projet

Le projet alimentaire est à l'initiative des élus et s'inscrit dans un cadre global des missions du Pays Avallonnais. Les objectifs sont transversaux avec les ambitions des communautés de communes, départementale, nationale et européenne.

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Pays Avallonnais (PA) a été initié par les membres du Conseil de Développement Territorial (CDT) du PA. Ce projet résulte des conclusions récurrentes effectuées lors des projets de PLUi, le PCAET et le CRTE du territoire.

En effet, le PLUi réalisé de 2018 à 2021 a identifié un véritable enjeu de préservation des terres agricoles, notamment car les agriculteurs occupent plus de 82 % du territoire, que les exploitations d'élevage permettent le maintien des prairies et des infrastructures agro-écologiques, ce qui rend le secteur agricole vital pour la valorisation de l'espace. Toutefois, le PLUi met également en évidence la fragilité économique de l'agriculture en lien avec l'âge moyen des chefs d'exploitations (60 ans) et met toutefois l'accent sur la reprise des exploitations par des jeunes agriculteurs (issus du milieu ou hors cadre familial) qui permettent un dynamisme du territoire avec notamment la commercialisation en circuits courts ou encore l'introduction de nouvelles pratiques agricoles.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan (CCAVM) finalisé en mai 2021 met également en évidence le besoin de développer une stratégie agricole et alimentaire territoriale en cohérence avec les enjeux climats et énergie dans le but de préserver nos territoires.

Finalement, le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du PA identifie quant à lui des difficultés économiques notamment liées aux productions en filières longues, la récente diversification des exploitations vers des circuits courts ou de nouvelles productions, et souligne également la pression foncière subie par le monde agricole ainsi que le vieillissement des populations d'exploitants.

C'est à la suite de ses conclusions que les membres du CDT ont identifié le PAT comme une opportunité de travailler sur ces problématiques. L'équipe du PA a donc répondu à l'Appel à projet (AAP) du Plan National pour l'Alimentation (PNA) et a été labellisé « PAT émergent » pour trois.

Le projet est donc financé dans par la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt ainsi que par des fonds LEADER pour assurer l'émergence du projet. Les missions du PAT sont développées dans les paragraphes ci-dessous. Un diagnostic agricole et alimentaire du territoire est l'un des livrables attendus de ce projet.

### b. Présentation du territoire

Créé en 2017, le PETR, pour Pôle d'Équilibre Territorial et Rural, du Pays Avallonnais est une structure de coopération entre les Communautés de Communes Avallon-Vézelay-Morvan et du Serein. Il associe élus et représentants de la société civile afin de porter un projet de territoire.

Son but est d'associer les communes pour mener à bien un projet de territoire et en défendre les intérêts. Il permet aussi de dialoguer plus facilement avec les différents pouvoirs publics qui sont ses partenaires : l'Union Européenne, l'État, le Conseil Régional et le Conseil Départemental.

Le Pays Avallonnais est composé de 83 communes, il compte 26 741 habitants pour une superficie de 1 295 km<sup>2</sup>. Son territoire s'étend sur deux communautés de communes : la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan (CCAVM) et la Communauté de Communes du Serein (CCS). Neuf bourgs maillent ce territoire : Arcy-sur-Cure, Avallon, Châtel-Censoir, Guillon-Terre-Plaine, Joux-la-Ville, L'Isle-sur-Serein, Noyers, Quarré-les-Tombes et Vézelay.

De nombreuses actions ont déjà été entreprises par les collectivités sur ce territoire (SCOT, PCAET, PLUi, CRTE) et plusieurs projets structurants existent déjà (Silo Rouge, Maison Hirondelle, associations Traverses, etc.) ou sont en cours de développement (cuisine centrale du nouvel hôpital d'Avallon).

Le PAT se base sur l'ensemble de ces actions et projets de territoire. Sa mission principale est de venir en appui à la mise en place de nouvelles actions en lien avec les dynamiques déjà existantes sur le territoire. Afin de répondre au mieux aux enjeux identifiés préalablement dans les ateliers de travail réalisés dans le cadre du CRTE, il est nécessaire pour nous d'organiser des diagnostics plus approfondis sur les questions environnementales, agricole et alimentaire.

### c. Objectifs généraux du PAT

Le PAT du Pays Avallonnais a pour ambition de travailler sur les volets suivants :

- Production durable, attractivité du territoire, préservation de la ressource en eau, installation transmission d'exploitation
- Restauration collective,
- Education à l'environnement et à l'alimentation,
- Communication, formation, émergence de nouveaux projets sur le territoire,
- Précarité alimentaire.

### d. Gouvernance et pilotage du projet

La gouvernance du projet a été construite comme le montre le tableau suivant :

Nom	Fréquence	Modalité	Mission
<b>Assises</b>	1x an	Présentiel	Informer
<b>COPIL</b>	1x an	Visio ou présentiel	Décider
<b>Comité de suivi</b>	1x an	Visio ou présentiel	Agir
<b>Groupes de Travail</b>	En fonction des sujets	Présentiel	Construire

## 2. Objet de la prestation

Les diagnostics attendus par le PAT sont les suivants :

- **Diagnostic prioritaire** : Une évaluation du besoin en matière première de la restauration collective
- **Diagnostic optionnel** : L'impact du changement climatique sur l'agriculture du territoire

Le Pays Avallonnais se réserve le droit de ne pas valider de prestataire pour le diagnostic optionnel en fonction des réponses et du budget disponible.

Il est possible de répondre à l'ensemble de la réalisation des diagnostics ou alors ne répondre qu'à un sujet sur les deux.

## Diagnostic 1 : Approvisionnement de la restauration collective

### 1. Objectifs

Ce diagnostic vise à identifier les besoins en matière première de la restauration collective (écoles, hôpitaux, EPHAD et autres) du territoire et d'identifier quels seraient les besoins pour la future cuisine centrale de l'hôpital d'Avallon.

Deux volets sont à prévoir pour ce diagnostic :

- Un volet d'étude sur les besoins de la restauration collective du territoire, les ressources alimentaires existantes et les freins à l'approvisionnement en local,
- Un volet d'animation avec notamment l'organisation de rencontres entre producteur et restauration collective pour aller vers de l'approvisionnement en local.

### 2. Description des missions

<p><b>Besoin de la restauration collective</b></p>	<p>Avec l'aide des données existantes (nombres de repas, type de structures (école, EPHAD, prison), nombre de personnes et âges) et des données estimées (produits les plus utilisés, quantité par repas, quantité sur l'année) : estimer le besoin par grand type de production. En kg/an. Expliciter la méthode de calcul.</p>
<p><b>Ressources alimentaires du territoire</b></p>	<p>Estimation des surfaces agricoles nécessaires pour répondre au volume de consommation évalué ci-dessus (en hectares) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Estimation globale et par grand type de production : céréales, fruits, légumes, pommes de terre et tubercules, viande (ovins, bovins, caprins, porcins, poulets et poules pondeuses) et par mode de production (AB, HVE, IGP, etc).</li> <li>• Si tel est le cas, évaluation de l'excédent ou du déficit de production agricole en hectares par territoire pour répondre à la demande identifiée</li> </ul> <p>Expliciter la méthode de calcul.</p>
<p><b>Identifier les freins à l'approvisionnement de la restauration collective pour les élus et pour les producteurs</b></p>	<p><b>Pour le volet agricole</b> : A l'aide d'enquêtes auprès des acteurs concernés (agriculteurs, chambre d'agriculture, coopératives, etc), identifier les flux de production (où part actuellement la production du territoire ?), identifier les freins à l'approvisionnement en local de la restauration collective pour le territoire pour le monde agricole (logistique, stockage, prix, autres...)</p> <p><b>Pour le volet restauration</b> : à l'aide d'enquête et d'analyse d'étude, comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pour la restauration en gestion directe</b> : identifier les liens avec les producteurs locaux et aussi les freins et leviers à l'approvisionnement en local.</li> <li>• <b>Pour la restauration en gestion concédée</b> : quels sont les outils mis en place pour une approvisionnement en local ? Comprendre les avantages et les inconvénients d'une gestion en liaison froide et/ou chaude</li> </ul>
<p><b>Proposer des pistes d'actions adaptées au territoires</b></p>	<p>A l'aide des informations obtenues ci-dessus, en lien avec les démarches et les outils déjà existants et en prenant en compte les spécificités du territoire (surface, porteur de projet, climat, etc), identifier des pistes d'actions pour permettre d'améliorer l'approvisionnement locale de la restauration collective.</p>
<p><b>Organiser des rencontres entre producteur et restauration collective</b></p>	<p>Proposer des rencontres entre producteurs intéressés et les organismes de restauration collective du territoire qui souhaite s'approvisionner plus en local. Présenter aux différents acteurs les outils existants (AgriLocal89, etc) qui peuvent aider à lever les freins identifiés plus haut.</p>

### 3. Livrables attendus

- Un diagnostic reprenant les résultats attendus
- Des enquêtes (guides d'enquêtes, fiches réponses, etc)
- Une liste des personnes contactées
- Réunions de travail avec la restauration collective et les producteurs pour faire de la mise en relation
- Des journées de restitution auprès des élus, des agriculteurs, des agents techniques des cantines
- Réaliser des points d'étapes régulier avec le Pays Avallonnais pour faire part de l'avancée de l'étude

## Diagnostic n°2 : Les impacts du changement climatique sur le territoire

### 1. Objectifs

Ce diagnostic vise à comprendre les changements qui vont s'opérer sur le territoire à l'horizon 2050 (impact sur la ressource en eau, sur la biodiversité, sur les précipitations, etc). Ces résultats devront s'appuyer sur des données reconnues en matière de prévision climatique.

Ces résultats devront être mis en relation avec les pratiques agricoles actuelles pour comprendre les changements qui vont s'opérer (pratiques qui ne pourront plus exister, pratiques qui vont être favorisées) sur les productions agricoles les plus majoritaires du territoire (bovin viande, blé et oléagineux par exemple).

Sur la base de ces constats, proposer des pistes d'actions concrètes pour ces trois productions afin de s'adapter au mieux au changement climatique. Prendre en compte les objectifs du territoire (relocalisation de l'alimentation, préservation de la biodiversité, etc) ainsi que les objectifs des agriculteurs (rentabilité économique, etc).

### 2. Description des missions

<b>Comprendre le climat en 2050</b>	Avec les données disponibles, modéliser le climat à l'horizon 2050 (t° moyenne, t° les plus basses/plus hautes, période de gel, répartition de la pluviométrie, fréquence des événements climatiques exceptionnels, espèces invasives, etc)
<b>Impacts sur l'agriculture actuelle</b>	Comprendre les impacts de ces changements sur l'agriculture actuelles : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelles sont les pratiques qui vont atteindre leurs limites</li> <li>• Quelles pratiques vont être favorisées</li> </ul> Étudier trois productions majoritaires du territoire. Par exemple bovin viande, blé, oléagineux type colza ou tournesol.
<b>Pistes de travail</b>	A l'aide d'enquêtes auprès d'agriculteurs et d'experts du territoire, comprendre : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La compréhension des acteurs du changement climatique et les impacts</li> <li>• Les mesures prévues et/ou déjà mises en place pour s'adapter au changement climatique</li> <li>• Quels sont les freins au changement de pratique (financiers, techniques, etc) ?</li> </ul> Proposer des pistes de travail concrètes pour l'agriculture du territoire sur des stratégies d'adaptation (adaptation génétique, efficacité de l'irrigation, etc) et/ou de conversion (changement de production, nouvelles filières, nouveaux élevages).

### 3. Livrables attendus

- Un diagnostic détaillé reprenant les chiffres
- Des enquêtes auprès de producteurs
- Une liste des personnes contactées
- Une journée de restitution auprès des élus, agriculteurs et autres

## 3. Sélection du prestataire

### a. Critère de sélection du prestataire

Le choix du prestataire se fera sur plusieurs critères :

- Un prestataire issu du territoire
- Une expérience sur le volet agricole et/ou alimentaire
- Une connaissance en matière d'alimentation et de politique alimentaire, notamment sur les enjeux liés à l'émergence de projets alimentaires territoriaux est essentielle
- Qualités et expériences reconnues et approuvées en animation de réseaux, de méthodologie de projets complexes et d'organisation de temps forts
- Maîtrise des outils et techniques de concertation territoriale, notamment du dialogue territorial
- Connaissance et expériences dans l'accompagnement de collectivités territoriales et leurs groupements
- Qualités et expériences en communication

### b. Engagement du prestataire

Tout au long de la démarche, des points réguliers seront effectués avec le Pays Avallonnais (à minima une fois par mois).

Le prestataire s'engage à communiquer les données relatives à l'étude (liste de contact, données utilisées, etc) au Pays Avallonnais.

Le prestataire s'engage à mesurer son temps de travail et les actions réalisées tout au long de l'étude.

### c. Proposition technique et financière

Ce qui est attendu pour répondre à un ou deux diagnostics demandés :

- Une présentation rapide de sa structure et de son lien avec la thématique
- Une proposition de réponse à la demande via un calendrier de la mise en œuvre de la mission avec les temps forts, réunions, points d'étapes. Possibilité d'apporter des modifications à la demande si jugé nécessaire.
- Une proposition financière avec notamment le nombre de jour travaillé estimé, les postes de dépenses et le coût jour avec un coût de la prestation en HT ou TTC.
- **Si vous souhaitez répondre aux deux diagnostics, merci de répondre en proposant une prestation financière par diagnostic.**

La candidature pourra être appuyée par l'ajout de diagnostics déjà réalisés avec d'autres collectivités.

Pièces à fournir pour la candidature :

- Lettre d'intention
- Dossier de candidature (5 pages maximum) reprenant les éléments indiqués ci-dessus
- Document de présentation de la structure candidate
- Le CV des personnes qui travailleront sur le sujet

### d. Planning

- Diffusion des cahiers des charges : juillet 2022
- Date limite de réponse : octobre 2022
- Décision : novembre 2022
- Début des études : début 2023

Candidature à envoyer à l'adresse : [pat@avallonnais.fr](mailto:pat@avallonnais.fr)